

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

FIDAL

305 RUE JURIEN DE LA GRAVIERE
CS 42923
29229 BREST CEDEX 2

V/REF : PASCAL BERTEVAS

N/REF : 90 B 192 / 2007-A-75

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 09/01/2007,

P.V. d'assemblée du 08/01/2007
- Réduction du capital

Concernant la société

SOFICAR
Société par actions simplifiée
45 RUE DE KERANFURUST
29200 BREST

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-75 le 09/01/2007

R.C.S. BREST 378 081 772 (90 B 192)

Fait à BREST le 09/01/2007,

Le Greffier



SOFICAR
SAS au capital de 360.000 Euros
Siège social : 45 Rue de Kéranfurust
29200 BREST
378 081 772 RCS BREST

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 JANVIER 2007

REDUCTION DE CAPITAL
PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille sept et le huit janvier, à onze heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Cabinet FIDAL – Société d'Avocats – 305 rue Jurien de la Gravière, 29200 BREST, sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier LAMBERT, Président.

La société STERENN, Commissaire aux comptes est *absente et excusée*.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent *19.874*... actions sur les 22.500 formant le capital et ayant le droit de vote.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions des statuts. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Réduction du capital social d'un montant de 86.208 Euros par rachat de 5.388 actions ordinaires en vue de les annuler ;
- Pouvoirs à déléguer au Président en vue de réaliser l'opération.

FL
CS *SR*

Puis, il donne lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues entre les actionnaires et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de réduire le capital d'un montant de 86.224 Euros pour le ramener de 360.000 Euros à 273.376 Euros par voie de rachat, en vue de leur annulation, de 5.389 actions ordinaires de 16 Euros de valeur nominale chacune, au prix de 137,78 Euros par action.

L'excédent constaté entre le prix global de rachat et la valeur nominale des titres rachetés sera imputé sur les postes correspondant aux réserves distribuables de la Société.

Les actions rachetées seront annulées. Elles ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours.

Une offre d'achat d'actions sera faite à tous les actionnaires qui disposeront d'un délai de vingt jours au moins pour y répondre.

Si à l'expiration du délai d'option, le nombre des actions dont l'achat est demandé est supérieur au nombre d'actions à acheter, le Président procédera, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont l'actionnaire justifiera être propriétaire ou titulaire.

Si, par contre, les actions présentées à l'achat n'atteignent pas le nombre d'actions à acheter, la réduction sera limitée au montant correspondant à la valeur nominale des titres présentés à l'achat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Président tous pouvoirs aux fins de :

- réaliser en une fois l'opération décidée par la première résolution,
- fixer les dates de l'offre de rachat des actions,
- procéder à ces rachats après expiration du délai d'opposition des créanciers ou règlement du sort des éventuelles oppositions, en conformité des prescriptions légales,
- procéder si nécessaire à une réduction proportionnelle des demandes d'achat,
- constater l'annulation des titres rachetés et la réduction de capital en découlant,
- modifier corrélativement les statuts, et
- plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de l'opération.

Le Président est chargé d'exercer les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 8 mai 2007, date à laquelle le montant définitif de la réduction de capital devra ainsi être constaté et porté dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TE
CUB
JF

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Les décisions de la présente assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* *
*

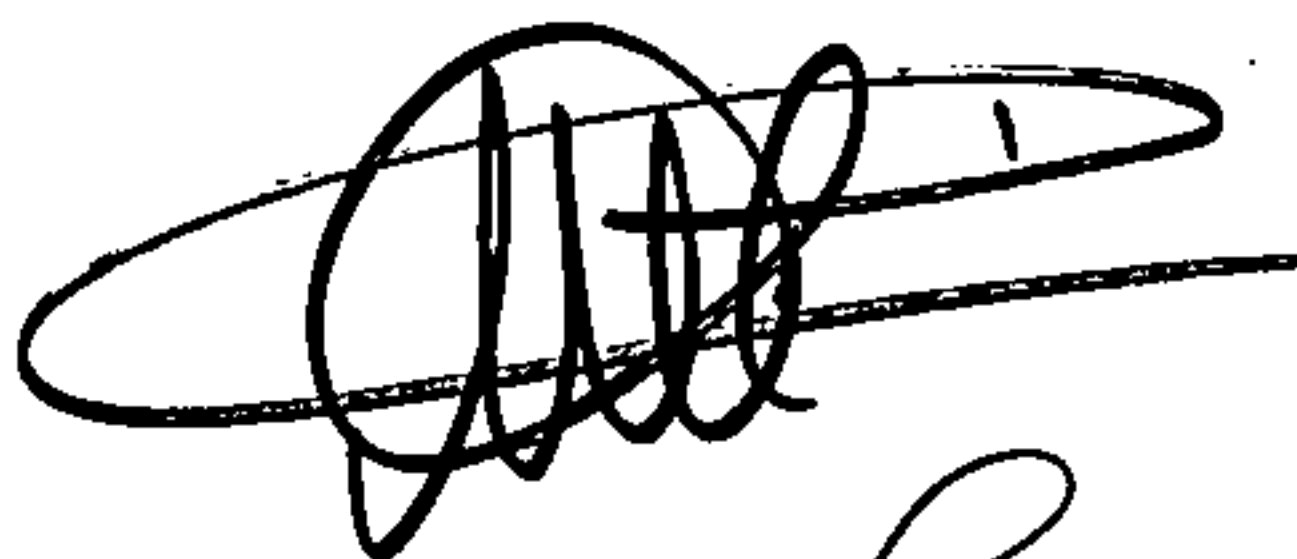
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été signé le présent procès verbal signé par le Président et les associés présents.

Le Président

A stylized, cursive signature of the President, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Les associés

A cursive signature of an associate, featuring a large, prominent loop at the beginning and several smaller loops.A cursive signature of an associate, with a long, sweeping horizontal stroke and a few loops.A cursive signature of an associate, starting with a large 'V' shape and followed by several loops.